



N° 06/2017

OUARVILLE - INFOS

DU

MARDI 24 OCTOBRE 2017



EDITO DE M. LE MAIRE

Comme je vous l'ai annoncé, les travaux de restauration de l'intérieur de l'église ne commenceront qu'en début d'année 2018 suite à la découverte de peintures murales dans les bas côtés et à la lourdeur du dossier. La mise en concurrence est en cours et le choix des entreprises sera fait en fin d'année. Pour information le montant total des travaux avoisine les 750 000 € HT et sera répartie en plusieurs tranches afin d'étaler la dépense budgétaire.

Pour cette opération d'envergure nous bénéficions de subventions de la Région Centre via la Fondation du Patrimoine, mais pour y prétendre, nous devons prouver que localement il y a une mobilisation autour de ce projet. Cet intérêt pour ce monument identitaire doit se traduire par le versement de dons déductibles des impôts comme c'est indiqué dans le flyer joint à ce Ouarville info.

Vous l'avez compris, vous détenez la clef de l'aboutissement de ce projet qui mobilise l'équipe municipale depuis plusieurs années.

Pour le lancement de cette souscription un concert sera donné le vendredi 1^{er} décembre en l'église St Martin. Nous vous y attendons nombreux.

Restant à votre écoute
Jean-Michel Dubief

**CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE
SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017 à 11 h**



Vous êtes invités à participer à la cérémonie de commémoration du 11 Novembre 1918.

Le déroulement en est le suivant :

11 h 00 : Rassemblement devant la mairie pour formation du cortège.

Dépôt de gerbes au monument aux Morts et minute de silence.

Visite du monument de 1870.

Intervention des enfants de l'école.

Retour à la Mairie pour dispersion du cortège.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des 4 Vents.

REPAS DES AÎNÉS
DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017 à 12 h 30 - salle des 4 Vents

Comme chaque année, le Centre Communal d'Actions Sociales et la Commune organisent un repas en l'honneur des Anciens (+ de 65 ans). Il aura lieu le dimanche 19 novembre prochain. Afin de rendre ce moment plus convivial et plus festif, une animation est prévue tout au long de l'après-midi.

. Une invitation vous sera personnellement envoyée.

. Si vous avez plus de 65 ans et que vous n'avez pas reçu votre invitation au repas offert par la municipalité, après le 10 Novembre, contacter le secrétariat de la mairie.

. Vous n'avez pas 65 ans, mais vous souhaitez participer au repas des Anciens ou accompagner une personne, inscrivez-vous en mairie jusqu'au 10 novembre prochain, votre participation sera de 25 €.

N'hésitez pas à nous rejoindre, c'est l'occasion de partager un moment convivial avec nos anciens.....

CONCERT EN L'EGLISE D'OUARVILLE
VENDREDI 1^{ER} DECEMBRE 2017 à 20 h 30

Le trio LUMIN' AIR donnera son concert prévu pour le lancement du mécénat relatif aux travaux de réfection de l'église vendredi 1^{er} décembre.

Flutes, hautbois, clarinette s'associent pour vous proposer des œuvres classiques et contemporaines : Joseph HAYDN, Antonio VIVALDI, Ludwig van BEETHOVEN, Malcom ARNOLD, Paul HARRIS, Pierre PAUBON.

SPECTACLE DE NOËL



MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 à 20 h 30 – salle des 4 Vents

Les Conseils Municipaux d'OUARVILLE et RECLAINVILLE ont le plaisir d'inviter les enfants des deux communes, au nouveau spectacle offert pour Noël.

La compagnie « les LézARTS » proposera un spectacle d'une heure sur le thème « le costume du Père-Noël » et le Père Noël fera une apparition pour la traditionnelle distribution de friandises.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h 30 et tous les vendredis de 16 h 00 à 19 h 30.

☎ : 02 37 22 14 18 - 📠 : 02 37 22 14 33 - 💻 mairie.ouarville@wanadoo.fr

Site INTERNET : www.ouarville.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE ET DE LA BIBLIOTHEQUE

Bibliothèque :

Lundi de 17 h à 18 h 30 - Mercredi de 10 h à 11 h 45 et 15 h à 18 h 30

Vendredi de 17 h à 18 h - Samedi de 10 h à 11 h 30

Agence postale :

Du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi matin de 9 h 00 à 11 h 45

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme OZYBKO, Assistante Sociale assure ses consultations :

- en Mairie d'OUARVILLE, le 1er jeudi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sur rendez-vous.
- au Centre médico-social de VOVES, 20-21 boulevard Maurice Violette
 - . le mardi matin de 9 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous
 - . de 11 h 30 à 12 h 00 sans rendez-vous

Pour prendre rendez-vous, contacter le 02 37 23 52 13

INSTALLATION à OUARVILLE DE Mme MARFAUX, INFIRMIERE

La municipalité a le plaisir de vous annoncer l'installation, depuis le 1^{er} octobre 2017, de Mme Catherine MARFAUX, Infirmière, qui assure les soins à domicile et à son cabinet (sur rendez-vous).

Nous lui souhaitons la bienvenue, et une bonne réussite professionnelle.

Ses coordonnées : le cabinet est situé 7, rue de la République à OUARVILLE

Tél : 07 88 61 78 70 - Courriel : cath.marfaux@gmail.com

RECENSEMENT DES JEUNES GARÇONS ET FILLES DE 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La mairie remet à cette occasion une attestation de recensement (sur présentation du livret de famille, pièce d'identité et justificatif de domicile).

(Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation est nécessaire pour s'inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et conduite accompagnée).

QUALITÉ DE L'EAU

L'Agence Régionale de Santé du Centre - Délégation territoriale d'Eure et Loir (ARS) nous informe que le dernier prélèvement d'eau effectué sur la commune, en date du 9 septembre 2017, fait apparaître une eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation en vigueur (paramètre nitrates à 23,4 mg/litre).

BOURG D'OUARVILLE ENTRETIEN DES POSTES DE REFOULEMENT INDIVIDUELS

Comme l'année précédente, l'entreprise « TRP Assainissement » a commencé à prendre les rendez-vous et à effectuer le nettoyage complet des cuves et une vérification des organes essentiels des postes de refoulement.

En cas d'absence, vous pouvez confier les clefs de votre portail à un voisin car l'entreprise est totalement autonome, et les cuves et les coffrets sont à l'extérieur dans la plupart des cas. Il n'aura donc pas besoin d'entrer chez vous.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous par l'entreprise T.R.P. Assainissement, si vous avez changé de numéro de téléphone, contacter le 01 64 59 71 17.

Pour mémoire :

La prestation de nettoyage annuel est prise en charge par le budget communal et ne vous sera donc pas répercutée.

Par contre, les dépannages en cours d'année sont à votre charge si le problème résulte d'un défaut d'entretien de votre part. (Vous pouvez prendre rendez-vous directement avec TRP Assainissement au 01 64 59 71 17, qui déterminera à qui incombe le paiement de la facture, prévenir le service administratif de la mairie également).

Merci de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux techniciens de cette entreprise.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Le SICTOM de la Région d'Auneau attire votre attention sur le fait que les bacs de collecte de déchets ménagers doivent impérativement être sortis la veille du jour de la collecte, et les bacs des sélectifs le jour même avant 10 h. Par avance merci.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES D'OUARVILLE

Dimanche 12 novembre 2017, venez partager un moment de détente en famille ou entre amis à la 3^{ème} édition de l'après-midi jeux de société. L'entrée et les jeux sont gratuits. Il y en a pour les petits et les plus grands. Venez nombreux !!!!

Vous avez reçu le catalogue d'Alex Olivier, chocolatier dans le Loiret, votre commande peut être remise au plus tard à l'après midi jeu de société aux membres de l'association. Les chocolats sont très bons et en passant par nous vous bénéficiez d'un tarif préférentiel.

La présidente, Magali POUSSET

CENTRE DE SECOURS D'OUARVILLE

Recherche d'épaves

Les sapeurs-pompiers d'Ouarville recherchent des véhicules hors d'usage pour leurs manœuvres et exercices de désincarcération. L'enlèvement du véhicule est assuré par la Pompiers avec les documents (la fourniture de la carte grise est impérative).

Merci de contacter l'Adjudant-Chef Marc CHAPISEAU 06 09 72 70 83

Devenez sapeur-pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des femmes et des hommes de toutes nationalités, qui en plus de leur profession, ont choisi d'être disponible suffisamment afin de répondre immédiatement à toute demande de leur centre de secours. Ils sont salariés du privé, du public, étudiants, agriculteurs ...

Ils partagent leur temps entre une activité professionnelle et leur action de sapeur-pompier volontaire.

Générosité, enthousiasme, sens des autres sont les qualités qui caractérisent les sapeurs-pompiers volontaires.

Les volontaires constituent le maillon essentiel et indispensable de la chaîne d'urgence. Ils effectuent 65 % des interventions dans le département.

Conditions d'accès

Vous souhaitez nous rejoindre. Pour cela, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 17 ans au moins et de 55 ans au plus ;
- satisfaire aux conditions d'aptitudes physique et médicale ;
- jouir de vos droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- suivre une formation initiale.

Après une première rencontre avec le chef de centre et une journée d'évaluation (tests physiques et exercices écrits), votre candidature sera transmise à la direction du SDIS. Lorsque le dossier administratif est complet, le candidat est convoqué à une pré-visite médicale d'aptitude. Au vu de cette pré-visite, soit le candidat est appelé à passer des examens médicaux complémentaires, soit un rendez-vous est pris pour rencontrer un médecin de sapeur-pompier. À l'issue de ces examens, le candidat participera à une journée d'accueil pour concrétiser son engagement.

Pour tout renseignement contactez l'Adjudant-Chef Gérard CLAVIER au : 07.71.14.70.94

INFORMATIONS PAROISSIALES

Les prochaines messes à OUARVILLE auront lieu :

Samedi 28 Octobre à 18 h 30

Samedi 9 décembre à 18 h 00

Dimanche 24 Décembre à 18 h 00 : messe de la nuit de Noël.

Les inscriptions au catéchisme ont eu lieu en Septembre, mais il est encore possible de s'inscrire.

La catéchèse accueille les enfants de 8 à 12 ans, baptisés ou non baptisés.

Contactez le secrétariat de la paroisse (en dehors des vacances scolaires)

Les jeudis de 14 h à 18 h et les mercredis et vendredis de 10 h à 12 h.

Pour toutes demandes de sacrements : baptême, mariage, communion, s'adresser au secrétariat de la paroisse.

Coordonnées de la paroisse : Tél : 09 61 59 25 50

Courriel : paroisse.bsémarie.poussepin@diocesechartres.com

INFORMATIONS PREFERCTORALES

ETAT CIVIL – ENREGISTREMENT DES PACS

A compter du 1^{er} Novembre 2017, l'article 48 de la loi prévoit qu'en matière de PACS, il revient désormais à l'officier de l'état civil, et non plus au greffe du tribunal d'instance, de recevoir la déclaration conjointe des partenaires, la modification de la convention de PACS et la dissolution de celui-ci.

Cet article prévoit également le transfert du registre de la publicité du PACS pour les personnes de nationalité étrangère et nées à l'étranger, aujourd'hui assuré par le tribunal de grande instance de Paris, au service central d'état civil du ministère des affaires étrangères.

La compétence du notaire reste inchangée lorsque la convention de PACS est faite par acte notarié. Il en est de même des postes diplomatiques et consulaires qui ont toujours compétence pour assurer la gestion des PACS conclus par l'un au moins des partenaires de nationalité française et résidant à l'étranger (article 515-3 du code civil).

La définition, le régime juridique et les modalités de publicité du PACS, à l'exception de la publicité du PACS pour les personnes de nationalité étrangère et nées à l'étranger, sont également inchangés.

LES SERVICES EN LIGNE

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives, de nombreuses démarches peuvent être réalisées en ligne. Elles sont accessibles depuis la page d'accueil du site de l'Etat dans le département d'Eure et Loir, www.eure-et-loir.gouv.fr rubrique « Mes démarches administratives » ou sur le site de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) à l'adresse suivante : www.ants.gouv.fr

A compter du 6 Novembre 2017, le public ne sera plus reçu aux guichets de la Préfecture, mais sera invité à recourir exclusivement aux téléprocédures, pour les démarches listées ci-après.

Vous trouverez également la liste des adresses internet à consulter.

